

Informations pratiques

Documents nécessaires pour l'inscription :

- Pour tous : une photo
- Pour les boursiers : une attestation de bourse

Accès aux services

- Dès validation de l'inscription Pass+

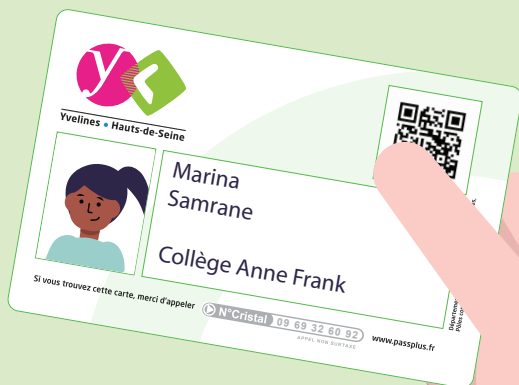
Un mail d'information est envoyé à chaque bénéficiaire

Pour vous aider

09 69 32 60 92 (n° non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 19h

Inscriptions sur www.passplus.fr :

- à compter du 15 juin 2020 pour les collégiens
- à compter du 7 septembre 2020 pour les jeunes au-delà de la 3^e



Nouveau!

Pass+

La carte des jeunes
Hauts-de-Seine - Yvelines



ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

De l'entrée en 6^e à la majorité, le Département accompagne les jeunes :

- ✓ Aide financière
- ✓ Bons plans

**Inscrivez-vous !
Demandez votre carte**





PASS+ , c'est quoi ?

Dans le cadre de leur politique en faveur de la jeunesse, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines proposent un dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles : la carte Pass+.
300 000 jeunes du territoire interdépartemental peuvent désormais en bénéficier gratuitement.

- ✓ Une carte gratuite, valable de l'entrée en 6^e à la majorité.
- ✓ Une aide financière pour les activités sportives et culturelles de 80 € ou de 100 € pour les boursiers.
- ✓ Des bons plans (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...).



Pour qui ?

- Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, de leur entrée en 6^e à leur majorité
- Les jeunes de 11 à 18 ans, domiciliés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)

Comment l'obtenir ?

Pour vous inscrire

- Créez votre compte sur passplus.fr
- Activez votre compte à partir du courriel reçu
- Ajoutez le ou les jeune(s) bénéficiaire(s)

- Document obligatoire : photo
- Document facultatif : notification de bourse 2019-2020

Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès validation de la demande.

Aide financière sport-culture

Une aide financière sport-culture de 80 €, ou de 100 € pour les boursiers

- Le PASS+ comprend deux « porte-monnaie » électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives
- Les familles décident elles-mêmes de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport (60€ et 20€). Les boursiers bénéficient d'une aide de 100 € (80 € et 20 € à répartir entre la culture et le sport)
- Ces activités peuvent être pratiquées indifféremment dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines auprès d'un réseau d'organismes affiliés au Pass+, commun aux deux Départements : associations sportives, MJC, cinémas, piscines, centres de loisirs...

Bons plans

- Une offre de **bons plans pour des événements sportifs et culturels** commune aux deux Départements : Hauts-de-Seine et Yvelines

